

DE L'UNION

A

NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

DANS SA VIE DE VICTIME

OU TRAITÉ DE L'ESPRIT ET DE LA VIE DE VICTIME CONSIDÉRÉS COMME FONDAMENT ET CARACTÈRE ESSENTIELLE DE LA VIE CHRÉTIENNE

Par le P. S. M. GIRAUD

MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE

Un volume grand in-18 de XI-156 pages. Prix franco 10 cts.

Disons tout de suite que cet ouvrage porte l'approbation de sept Evêques, et lisons la Préface qui nous trace clairement l'objet de ce livre.

PRÉFACE.

Notre but, en écrivant ce livre, a été de donner aux personnes pieuses une connaissance exacte de l'Esprit et de la Vie de Victime. Il nous a semblé qu'un travail de ce genre répondait à un besoin de la piété de notre temps.

Il y a, en effet, aujourd'hui, dans l'Eglise de Dieu, des âmes généreuses, en grand nombre, qui désirent avec une sainte ardeur d'être initiés à la vie d'union avec Jésus Victime.

Il en est d'autres moins ferventes qui ont besoin de mieux savoir sur quels principes essentiels s'appuie la pratique sérieuse du Christianisme.

D'autres, enfin, se font de la vie de Victime, les idées les plus étranges, s'imaginant qu'elle consiste en un état surnaturel et en des pratiques de pénitence tout extraordinaires. Elles ne la conçoivent pas sans certains dons particuliers.

Il était donc désirable de voir paraître un livre qui apportât aux uns et aux autres la lumière qui leur est nécessaire.—Nous savons bien quelle est notre incapacité, et, toutefois, désireux de leur être utile et nous confiant uniquement dans le secours de Dieu, nous avons essayé de composer pour eux un Traité de l'Esprit et de la Vie de Victime.

Les âmes généreuses qu'une forte grâce presse plus particulièrement de s'unir à Jésus Victime, dans les divins mystères de sa vie relatifs à son sacrifice, verront par quels moyens on arrive à l'union parfaite avec son divin Cœur.

Celles qui, heureusement habituées aux pratiques de la piété, ne se sont cependant jamais bien rendu compte des principes surnaturels sur lesquels leur dévotion s'appuie, trouveront ici ces principes dans toute leur simplicité, leur force et leur fécondité.

Enfin, les âmes peu instruites qui se méprennent si étrangement sur le vrai caractère de la vie de Victime, apprendront que celle-ci n'est autre en réalité que la vie chrétienne elle-même; vie surnaturelle que nous avons reçue au saint Baptême, et que nous devons chaque jour fortifier, développer et perfectionner en nous par notre fidélité à la grâce actuelle.

Daignent le Cœur de Jésus et celui de sa sainte Mère bénir notre dessin!

Quant au plan adopté, il est très simple. Une fois établie dans les premiers chapitres, cette vérité fondamentale: "Que tout chrétien est Victime avec Jésus-Christ," il s'agissait d'étudier les mystères de la vie de ce divin Sauveur qui se rapportent plus directement à son sacrifice, et de montrer ensuite quelles sont les dispositions dans lesquelles le chrétien doit entrer pour vivre de la vie de Jésus Victime. Or, c'est ce que nous avons tâché de faire.

Mais, nous nous hâtons de le dire, nous sommes loin de penser que le sujet ainsi compris soit épuisé. Nous avons conçu nous-mêmes, dès le début de ce travail, un plan beaucoup plus étendu et plus complet. Le sacerdoce et la vie religieuse y avaient naturellement une place spéciale: c'est, en effet, dans ces deux saints états que la vie de Victime apparaît dans sa perfection. Nous aurions eu pareillement à traiter des principales œuvres de la vie chrétienne et surtout de la réception des sacrements, considérées au point de vue de l'esprit de Victime: mais nous avons pensé qu'il fallait tout d'abord s'assurer si ce qui est essentiel dans un si beau sujet, serait reçu avec faveur des personnes pieuses, avant de leur offrir un ouvrage nouveau trop volumineux.— Nous pourrions plus tard, si on le croit utile, donner à notre sujet tout le développement qu'il comporte.

Le lecteur remarquera sans doute que nous avons consacré, vers la fin de l'ouvrage, plusieurs chapitres à la Très Sainte-Vierge.—Nous ne croyons pas qu'il convienne de nous en justifier, parce que personne sans doute ne nous accusera.

Mais nous avons émis, au sujet de l'Apparition de cette auguste Mère, sur la Montagne de la Salette, certaines pensées qui seront nouvelles pour plusieurs de nos pieux lecteurs. Il ne nous semble pas toutefois qu'elles soient hasardeuses. Du reste, ils seront juges, et peut-être qu'après avoir médité devant Dieu les réflexions et considérations que nous avons faites sur ce sujet, ils s'expliqueront mieux le retentissement prodigieux que Dieu a voulu donner à l'Apparition de sa Mère, dans le monde entier. Peut-être aussi découvriront-ils dans ce Miracle, qui leur apparaissait jusqu'à ce jour comme un fait extraordinaire,

semblable à beaucoup d'autres, un mystère de vie, digne de toute admiration.

Nous devons expliquer pareillement pourquoi nous dédions notre livre à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, "par les mains de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque et de la Vénérable Anna-Maria Taigi."

Pour ce qui regarde la Bienheureuse Marguerite, le lecteur en verra la raison au chapitre XIX intitulé: Les Victimes du Sacrilège de Jésus. La dévotion à cette Bienheureuse devient de plus en plus populaire. Heureuses les âmes qui en goûtent les fruits délicieux! La Bienheureuse Marguerite-Marie a été l'apôtre du Cœur de Jésus. Elle a été choisie par ce Cœur Sacré pour être sa Victime: n'était-il pas naturel et très à propos de mettre entre ses mains, pour être offert à Jésus-Hostie, un ouvrage qui traite de la vie de Victime? Nous l'avons fait par une sorte d'irrésistible attrait.

Mais pourquoi le nom de la Vénérable Anna-Maria Taigi figure-t-il dans notre dédicace?—Pour ceux qui connaissent son admirable vie, la réponse est facile: Anna-Maria est une de ces grandes et saintes âmes de notre temps que Dieu s'est choisies pour victimes en faveur de l'Eglise et du monde coupable. Ce n'est pas nous qui avons cette vue sur l'illustre Servante de Dieu: c'est la sainte Eglise elle-même. Voici ce que porte le décret de la Sacré-Congrégation des Rites daté du 23 décembre 1862: "Eam sibi delegat (Deus) animarum illarum, expiationis nostrarum, obstaculum machinationibus, malorum deprecatrixem. Dieu l'avait choisie pour lui attacher des âmes, pour être une victime d'expiation, un obstacle aux trames des impies, et pour détourner les malheurs par ses prières."

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que notre admiration est grande pour cette âme siminente: plaise à Jésus de la glorifier bientôt par les miracles qui doivent déterminer l'Eglise à la placer parmi les Saints! Mais, dès aujourd'hui, nous pouvons, dans le secret de nos âmes, lui rendre le culte que méritent tant de vertus, et surtout son esprit de Victime si parfait, si héroïque. Pour nous, en témoignage de notre admiration, nous avons voulu mettre son nom en tête de ce livre, et nous nous sommes donné avec amour la consolation de le lui confier, afin qu'elle daignât l'offrir elle-même à Jésus et à Marie, Victimes.

Enfin, nous allons essayer de nous défendre d'un reproche que quelques-uns de nos lecteurs pourront nous faire.—On dira peut-être que, dans une partie de l'ouvrage, nous avons trop souvent et trop longuement cité le Père de Condren et M. Olier.

Il est vrai que nous avons emprunté aux écrits de ces deux saints personnages,—et maintes fois—des pages entières. Mais il faut tenir compte des sujets à propos desquels nous avons fait ces citations. Personne n'ignore que, dans certaines questions peu connues, l'autorité des hommes éclairés et compétents est la meilleure preuve. Quelques-unes de ces questions se rencontrent dans cet ouvrage. Quand nous avons pu citer nos Saints Livres et les Pères de l'Eglise, nous l'avons fait. Mais quand l'Ecriture et la tradition étaient moins explicites, nous avons dû recourir à des auteurs plus récents. Alors se présentaient deux voies à suivre: ou bien nous aurions pu nous rendre familières leurs pensées, et les reproduire ensuite à notre manière, indiquant simplement à la marge, les sources où nous avions puisé, ou bien il fallait citer les textes eux-mêmes.

Or, si nous interrogeons le lecteur pour savoir de quel côté il incline, assurément il répondra qu'il aime mieux lire M. Olier ou le Père de Condren, qu'un exposé plus ou moins fidèle de leur doctrine.—Nous ne pouvions pas penser autrement, personnellement, d'autre part, que c'est principalement à de telles richesses que notre livre devrait son prix.

Maintenant, pieux et bienveillant lecteur, que la grâce de Jésus et l'assistance de Marie, Victimes d'amour pour nos âmes, soient avec vous, tandis que vous méditez ces pages imparfaites; et que bientôt (si déjà cette grâce ne vous est donnée) votre vie soit, comme celle de Marie, la vie d'une Victime toujours offerte et immolée à Dieu, et toute vouée à sa volonté sainte et à sa gloire, dans l'unité du Sacrifice de Jésus; et qu'ainsi, en l'esprit de Jésus et par la médiation de Marie, Dieu seul soit votre unique Tout, dès maintenant et aux siècles des siècles!

LES CLÉS DU PARADIS

OU LA CONFESSION BIEN FAITE

D'après SAINT ALPHONSE de LIGUORI et par le P. S. M. et quelques autres auteurs.

PAR

Le PÈRE SAINT-OMER, Redemptoriste.

Un volume in-32 de 272 pages. Prix franco 15 cts.

Nous avons déjà annoncé ce précieux ouvrage dans notre N. du 15 septembre dernier. Ce pendant un pieux lecteur du Propagateur, nous demande de l'annoncer encore et d'en donner un extrait, tant il le trouve intéressant et propre à éclairer sur ce sacrement, si nécessaire au salut. Nous nous rendons immédiatement à ce pieux desir en formant le Chapitre Ier de la Seconde partie:

SECONDE PARTIE.

LE CONFESSEUR.

CHAPITRE I.

LE CONFESSEUR TIENT LA PLACE DE JESUS-CHRIST.

EST-IL bien vrai qu'il est sur la terre des hommes revêtus du pouvoir vraiment surnaturel et tout à fait divin d'ouvrir le ciel et de fermer l'enfer par la remission des péchés? Oui, cela est vrai, et infiniment bien soit à jamais le Dieu de tout qui a daigné opérer ce prodige de miséricorde en notre faveur!

Tout le monde reconnaît aux rois de la terre le pouvoir de faire administrer la justice en leur nom, c'est-à-dire de confier à des magistrats le droit d'absoudre et de condamner les coupables. Pourquoi refuserait-on à Dieu le même droit? Le Roi du Ciel serait-il moins puissant que ses créatures? Evidemment Dieu peut confier à des hommes le pouvoir de remettre les péchés en son nom. Or, c'est un article de foi, que Jésus-Christ a communiqué ce pouvoir aux prêtres, lorsqu'il leur a dit: Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. Le Sauveur ne lit pas: Les péchés seront remis à ceux à qui vous annonçerez qu'ils sont remis; non, car en absolvant, le prêtre remet véritablement les péchés, en sa qualité de remplaçant de Jésus-Christ et en vertu du pouvoir qui lui a été délégué par Notre-Seigneur lui-même, principal ministre du sacrement.

Pour pardonner un péché, dit saint Alphonse dans son livre intitulé Selva, où nous avons emprunté presque toutes les pensées de ce chapitre, pour pardonner un péché, il faut la toute-puissance de Dieu, comme la sainte Eglise le fait entendre dans ses prières: O Dieu, qui manifestes principalement votre toute-puissance en pardonnant, etc. En entendant le Sauveur accorder au pénitent le pardon de ses péchés, les prêtres avaient donc raison de s'écrier: Qui peut pardonner les péchés sinon Dieu seul? En bien! cette grâce du pardon que Dieu seul peut accorder par sa toute-puissance, un homme peut aussi l'accorder par ses paroles: Je vous absous de vos péchés: cet homme, c'est le prêtre de Jésus-Christ. Remarquons qu'il ne dit pas: "Dieu vous absout:" mais: "Je vous absous." En donnant l'absolution, il parle comme Dieu, parce que Dieu lui a communiqué son pouvoir divin et infini pour pardonner.

Contemplons quelque peu ici, pour notre consolation, cette merveilleuse puissance du prêtre. Si Jésus-Christ descendait dans une église en s'asseyant dans un confessionnal pour administrer le sacrement de pénitence, tandis qu'un prêtre serait assis dans un autre confessionnal, il est de foi que, lorsque le divin Redempteur et le prêtre diraient: Ego te absolvo a peccatis tuis; les pénitents se trouveraient également absous par l'un aussi bien que par l'autre. Preuve évidente que le confesseur tient la place de Jésus-Christ.

Le prêtre a le pouvoir des clés: cela signifie qu'il peut délivrer de l'enfer le pécheur bien disposé, le rendre digne du ciel, et d'insulser du démon en faire un enfant de Dieu; et Dieu lui-même est obligé de s'en tenir au jugement du prêtre, de refuser ou d'accorder le pardon selon que le prêtre refuse ou accorde l'absolution, pourvu que le pénitent en soit digne. De sorte que "le jugement de Dieu est entre les mains du prêtre," dit saint Maxime de Turin. "La sentence du prêtre précède," ajoute saint Pierre Damien, et Dieu la souscrit." Voici en quels termes saint Jean Chrysostôme s'exprime sur ce sujet: "Des créatures qui habitent sur la terre sont appelées à l'exercice d'un pouvoir que Dieu n'a donné ni aux anges ni aux archanges. Ce n'est pas à ceux-ci qu'il a été dit: Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Les princes de la terre ont bien le pouvoir de lier, mais les corps seulement; tandis que le lien dont les prêtres disposent atteint l'âme elle-même et pénètre les cieux: ce que les prêtres font ici-bas, Dieu le confirme là-haut, et le Seigneur lui-même ratifie la sentence de ses serviteurs. Leur a donc pour ainsi dire la toute-puissance dans le ciel. Il dit: Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Est-il un pouvoir plus grand que celui-là? Le Père a donné à son Fils tout pouvoir de juger. Et j'vois le Fils remettre ce même pouvoir tout entier entre les mains des prêtres.

Quel honneur pour un sujet, si le roi lui donne le pouvoir de délivrer de la prison qui bon lui semblerait! Bien plus grand est l'honneur conféré au prêtre par Jésus-Christ, puisqu'il peut délivrer les pécheurs de la prison éternelle de l'enfer et leur ouvrir le palais de la céleste Jérusalem. Le confesseur est donc véritablement l' "Porte du paradis," ainsi que l'appelle saint Prosper.

Quelle ne serait pas votre admiration pour un homme qui aurait la faculté de blanchir à l'aide de quelques paroles sa peau d'un nègre! Le prêtre opère une merveille bien plus grande lorsqu'il prononce sur un pécheur bien disposé ces paroles: Ego te absolvo. Car, au même instant, il rend blanc comme la neige l'âme qui, par ses péchés, était plus rouge que l'écarlate. La justification d'un pécheur, dit saint Augustin, est une œuvre plus admirable que la création du ciel et de la terre. Le Seigneur, dit le cardinal Hugues, semble dire au prêtre qui absout un pécheur: "Pour moi, j'ai créé le ciel et la terre, mais je vous donne le pouvoir de faire une création bien plus excellente: Voici une âme en état de péché, créez en elle un cœur pur, et faites que, d'esclave du démon elle devienne ma fille. Pour moi, j'ai produit des fruits à la terre, mais je vous donne un pouvoir bien plus noble: faites que le pécheur produise des fruits de bonnes œuvres. Prive de la grâce sanctifiante, qu'est-il autre chose qu'un arbre desséché, enlevé de la sève de la vie divine par l'absolution, et il portera des fruits dignes de la vie éternelle.

Le Seigneur disait à Job: Arrive-tou, comme Dieu tu braves tout-puissant, et ton roi tonnel-le comme la sienne? Or, quel est celui qui porte un bras semblable au bras de Dieu, et qui, comme Dieu, fait retentir le tonnerre de sa voix? C'est le prêtre: lorsqu'il donne l'absolution, il se sert du bras et de la voix de Dieu même pour briser les chaînes de ceux qui sont dans l'esclavage de Lucifer, pour refouler au fond de l'abîme les puissances infernales, et pour obliger aux femons tremissants de rage de laisser aller en liberté les âmes qu'il reconquiert avec Dieu, leur véritable maître.

On sait que, sans un miracle de la toute-puissance de Dieu, un mort ne ressuscite pas. De même, toute âme qui a le malheur de perdre la clef de la grâce, ne peut la recouvrer que par un miracle de la divine miséricorde. Eh bien! ce miracle, le prêtre, et le prêtre seul en ce monde, peut l'opérer. Véritable thaumaturge, il ressuscite autant de morts qu'il donne d'absolutions aux pécheurs souffrants disposés par l'attrition. Quand l'âme est privée de la vie surnaturelle de la grâce, elle appartient au démon qui n'attend que l'ordre de Dieu pour l'envoyer au sépulchre éternel de l'enfer. Supposons qu'un pécheur soit sur le point de mourir. Tout à coup, touche d'une lumière d'en haut, il se reconnaît, il rentre en lui-même, et déplorant le mal qu'il a commis, il demande à grands cris qu'on l'arrache aux griffes du lion infernal. Qui délivrera cette pauvre âme ainsi prévenue par la grâce de l'attrition? Qu'on réunisse tous les rois de l'univers avec leurs puissances armées, et qu'ils viennent ordonner au démon de se déposer de cette âme; le démon ne fera que dire l'une telle injonction, car les rois n'ont de pouvoir que sur les choses temporelles. Mais qu'on fasse venir un prêtre, le plus pauvre et le plus misérable de tous les prêtres; eh bien, ce prêtre, par ces seuls mots: Ego te absolvo a peccatis tuis, forcera le démon à lâcher sa proie, il transformera ce pécheur en juste, et il en fera un prédestiné. O puissance admirable du prêtre! Oh! que le prêtre est nécessaire au salut du monde! Et qu'il est vrai de dire, avec saint Prosper, que les prêtres sont les "Portes de la cité éternelle," et avec Salvien, que "toute notre espérance et notre salut se trouvent entre les mains des prêtres!" Voilà pourquoi saint Clément appelle le prêtre "Dieu de la terre;" voulant dire par là qu'il tient ici-bas la place de Dieu.

Puisque le confesseur tient la place de Jésus-Christ, il s'en suit qu'il doit, comme Jésus-Christ, remplir quatre grandes fonctions envers ses pénitents, et que ceux-ci doivent à leur tour remplir quatre grands devoirs envers le confesseur: il sera pour eux, et eux verront en lui, 1o un père, 2o un médecin, 3o un docteur, 4o un juge.